

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS
Maison de Pays
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 30
Présents : 29
Votants : 28
Pour : 28

L'an deux mille huit, le 16 mai, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.

Date de convocation : 9 mai 2008

PRESENTS : Annick CAROT, Florence MENUT, Dominique MORTEMOSQUE, Bernard BESLIN, Michel MARCHAL, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, José DANIEL, Michel CARRIERE, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Marie-Line BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Viviane GRELLETY, Denis BEAUVIE, Alain DELAYRE, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Patrick BECHEREL, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.

ABSENTS : Eric VIERO

Secrétaire de séance : Claude CHASTENET

OBJET :

**Convention pour
l'organisation d'un service
d'accueil des enfants
scolarisés en période de grève**

Le Président explique qu' une note ministérielle du 8 janvier 2008 adressée aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, relative à la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des personnels enseignants du 1^{er} degré, indique que ce service pourra être organisé dans les communes volontaires, dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat, représenté par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention relative à la mise en œuvre du service minimum d'accueil des élèves dont les enseignants sont absents les jours de grève.



Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le : - 3 JUIN 2008

Publié ou notifié
Le : - 5 JUIN 2008

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 26 mai 2008

Le Président, José Daniel

